

# **TITRE 2**

## **Faits et chiffres**

**Vues d'ensemble**

**Dossiers**

**Fiches thématiques**



- L'emploi public 1
- Les flux de personnels  
dans la fonction publique 2
- Les rémunérations  
dans la fonction publique 3



## L'emploi public

1

L'emploi dans la fonction publique en 2013 :  
évolutions, localisation et caractéristiques des agents



## 1.1 L'emploi dans la fonction publique en 2013 : évolutions, localisation et caractéristiques des agents

Eva Baradji  
DGAFP<sup>1</sup>  
Jonathan Duval  
DGAFP<sup>1</sup>

### Chiffres clés

5,4 millions de personnes travaillent dans la fonction publique au 31/12/2013.

Évolution des effectifs de la fonction publique entre fin 2012 et 2013 :  
Ensemble FP : +35 400 agents (+0,7 %)  
FPE : +3 400 (+0,1 %)  
FPT : +16 300 (+0,9 %)  
FPH : +15 700 (+1,4 %)

Localisation des agents civils de la fonction publique fin 2013 :  
France entière : 72 agents pour 1 000 habitants  
Île-de-France : 81 agents pour 1 000 habitants  
province : 69 agents pour 1 000 habitants  
DOM : 83 agents pour 1 000 habitants

Au 31 décembre 2013, la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, emploie 5,4 millions d'agents soit 20 % de l'emploi total (privé + public) en France. L'emploi public est en hausse de 35 400 agents en 2013 (+0,7 %), après avoir augmenté de 22 700 agents en 2012 (+0,4 %) tandis que l'emploi total en France augmente de 0,2 % par an en moyenne en 2012-2013. Les effectifs augmentent cette année dans chacun des trois versants de la fonction publique.

Dans la fonction publique de l'État, cette hausse (+ 3 400 agents) est la première enregistrée depuis 8 ans. L'emploi dans les Épa continue d'augmenter mais à un rythme ralenti (+ 1,9 % après + 4,2 % en 2012) grâce notamment à des transferts liés à la loi relative à l'autonomie des universités et à la création de l'Épa Voies navigables de France. Dans les ministères, la baisse de l'emploi se poursuit mais elle est d'une ampleur moindre que celle constatée en 2012 (- 0,3 % après - 1,7 %). Le ralentissement de cette baisse s'explique par une augmentation conjoncturelle de 15 200 postes au sein du ministère de l'Éducation nationale, due à la modification du calendrier de recrutement des enseignants du premier et du second degré.

Dans la fonction publique territoriale, l'augmentation des effectifs est moins dynamique que l'année précédente (+0,9 % en 2013 après +1,7 % en 2012), un ralentissement que l'on observe à la fois au sein des collectivités territoriales (+0,2 % après +1,2 %) et des Épa locaux (+2,8 % après +3,5 %).

L'emploi dans la fonction publique hospitalière est à l'inverse plus dynamique que l'année précédente (+ 1,4 % contre 0,7 % en 2012), porté par l'accélération de la croissance de l'emploi des personnels non médicaux des hôpitaux.

L'évolution de la structure hiérarchique de l'emploi public, bien que modeste en 2013, poursuit la tendance observée depuis le début des années 2000 qui consiste en une progression de la proportion d'agents relevant de la catégorie A dans chacun des trois versants de la fonction publique pour atteindre 34 %.

La fonction publique se caractérise par une population plus féminisée et plus âgée que celle du secteur privé. Elle emploie 62 % de femmes contre 44 % dans le privé. Les salariés du public sont âgés en moyenne de 43 ans, soit 3 ans de plus que ceux du privé.

<sup>1</sup> DGAFP, Département des études et des statistiques.

## 1 L'emploi public

En 2013, la fonction publique continue de se féminiser : la part des femmes y augmente de 0,3 point. Depuis 2008 c'est dans la FPE, le versant le moins féminisé, que la part des femmes a le plus augmenté : +4 points, contre moins d'un point dans chacun des deux autres versants. En 2013, la FPH demeure le versant le plus féminisé avec 77 % de femmes, proportion qui tombe à 73 % au sein de la catégorie A. Dans la FPE, les femmes sont, à l'inverse, proportionnellement plus nombreuses dans la catégorie hiérarchique la plus élevée que toutes catégories confondues. Globalement, la place des femmes dans l'échelle hiérarchique s'est améliorée. Leur part a encore progressé au sein de la catégorie A+ quel que soit le versant.

La part des 50 ans et plus poursuit sa hausse dans la fonction publique, surtout dans la FPT. Ce dernier versant se caractérise par une proportion d'agents âgés de 50 ans ou plus trois fois plus élevée que celle des moins de 30 ans. Inversement la part des moins de 30 ans baisse dans la FPT et la FPE tandis qu'elle est stable dans la FPH. Les plus jeunes sont en revanche proportionnellement plus nombreux au sein de la catégorie A de la FPE et de la FPH par rapport à fin 2012.

### 5,4 millions d'agents dans la fonction publique fin 2013 sur le territoire national, soit un emploi sur cinq

L'emploi public est suivi ici dans une acception juridique des termes « fonction publique ». Selon cette approche, basée sur le statut juridique de l'employeur, la fonction publique emploie fin 2013 sur le territoire national (Métropole + DOM<sup>2</sup>) 5,417 millions d'agents au sein d'organismes dont le statut commun de recrutement, repéré par sa catégorie juridique est le droit public. Néanmoins, des dispositions réglementaires permettent à certains de ces organismes de déroger à cette règle et d'effectuer des recrutements de droit privé. Par ailleurs, ces mêmes employeurs emploient 183 500 bénéficiaires de contrats aidés de droit privé fin 2013 généralement exclus du décompte des emplois réalisés par la DGAFP.

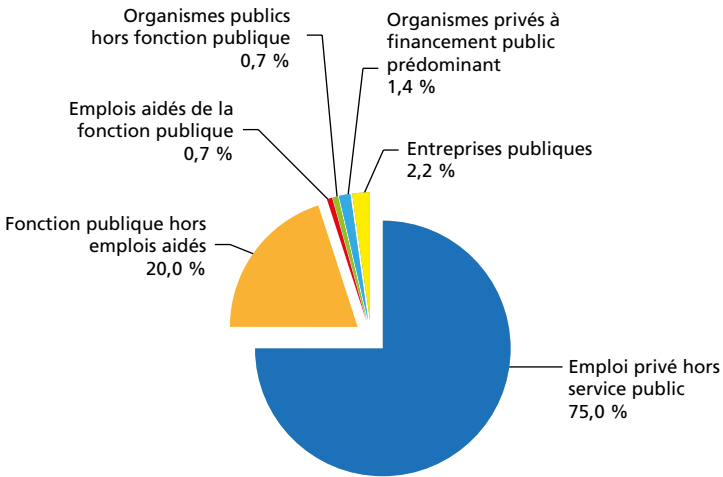
La fonction publique représente 20,0 % de l'emploi total (salariés et non-salariés) en France, hors bénéficiaires de contrats aidés, et 20,7 % si on les inclut. Ces agents sont employés, sous des statuts divers, par les services civils et militaires de l'État, les conseils régionaux, les conseils généraux, les communes, les établissements publics nationaux et locaux à caractère administratif, les hôpitaux publics, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les autres établissements publics sociaux et médico-sociaux (voir Figure V 1.1).

<sup>2</sup> Hors Mayotte. Ce département d'outre-mer n'est pas encore intégré dans l'ensemble des processus de déclarations sociales à partir desquelles est construit le système SIASP.



Figure V 1-1 : Effectifs, fonction publique, service public et emploi total au 31 décembre 2013 (Métropole + Dom)

[en %]



Sources : SIASP, DADS, Recme, Insee ; enquête SAE, Drees. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.  
Champ : France entière (hors COM et étranger).

Dans une **approche économique** alternative, généralement utilisée pour les comparaisons internationales, les « administrations publiques » (au sens de la comptabilité nationale, incluant des organismes privés à financement public) emploient 6,170 millions de personnes en France (Métropole + DOM) fin 2013.

## 1 L'emploi public

### Encadré 1 : en 2013, Le poids du secteur public en France se situe dans la moyenne de celui des autres pays de l'OCDE

Dans l'ouvrage « Government at a glance », l'OCDE compare selon plusieurs indicateurs les performances des secteurs publics.

L'emploi public s'entend dans cette publication de l'OCDE selon une approche économique. Il recouvre l'ensemble des agents, quel que soit leur statut, en emploi dans les administrations publiques (c'est-à-dire y compris dans des organismes dont les coûts sont financés majoritairement par la puissance publique) ce qui permet d'homogénéiser la définition au-delà des règles nationales du droit du travail et des statuts plus ou moins étendus de fonctionnaires. Les comparaisons internationales dans le domaine de l'emploi public restent délicates en raison de la diversité du partage des services entre financement public et privé selon les pays. Par exemple, des services comme la santé ou l'éducation peuvent dans certains pays être délivrés par des agents de la fonction publique ou par des opérateurs à financement public et dans d'autres pays assurés de manière marchande par des entreprises privées.

Cela explique en partie pourquoi le poids de l'emploi public dans l'emploi total varie fortement au sein même des pays de l'OCDE. Ainsi les pays scandinaves, en particulier le Danemark et la Norvège affichent en 2013 des parts d'emploi publics dans l'emploi total très élevées, proches de 35 % tandis que les pays asiatiques et d'Amérique Latine ont un secteur public qui représente environ un dixième seulement de l'emploi total voire moins (8 % au Japon). La France, quant à elle, se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE, autour de 20 %.

De 2009 à 2013, la part de l'emploi public a légèrement augmenté dans les pays de l'OCDE. Cette augmentation cache des réalités diverses selon les pays : en Belgique, en Pologne ou en Grande-Bretagne cette part a diminué tandis qu'elle augmentait de plus d'un point au Danemark, en Norvège et en Slovénie et même de plus de trois points en Suisse. En France cette part est restée pratiquement inchangée.

### Augmentation de l'emploi public pour la deuxième année consécutive en 2013

Au 31 décembre 2013, près de la moitié des 5,4 millions d'agents (hors contrats aidés) appartient à la fonction publique de l'État (44 %), plus d'un tiers (35 %) à la fonction publique territoriale et plus d'un cinquième (21 %) à la fonction publique hospitalière.

Le décompte de ces agents en **équivalents temps plein au 31 décembre (ETP, voir définitions)**, c'est-à-dire en comptant ces personnes au prorata de leur quotité de temps de travail hebdomadaire à cette date, conduit à un effectif de 5,058 millions ETP au 31 décembre 2013. Les 5,4 millions d'agents comptabilisés sur le territoire national ne travaillent en effet pas tous à temps plein : 21 % travaillent à temps partiel (Figure V 1-2). Ainsi, en moyenne, au 31 décembre 2013, une personne physique correspond à 0,93 équivalent temps plein. C'est dans la fonction publique de l'État que la quotité moyenne de temps de travail des agents est la plus forte (95,1 % d'un temps plein) en raison d'un faible taux de recours au temps partiel (15,3 %) et d'un taux moyen de temps partiel des agents concernés de 68,3 %. Dans la fonction publique hospitalière la quotité moyenne de travail est de 92,8 %. Les agents à temps partiel qui y représentent 22,5 % de l'effectif ont un taux moyen de temps partiel de 67,9 %. Enfin c'est dans la fonction publique territoriale que la quotité moyenne de temps de travail est la plus faible (90,6 %). Le taux d'agents à temps partiel y est le plus élevé (26,3 %) et le taux moyen de temps partiel de ces derniers, le plus faible (64,6 %). En 2013, la quotité moyenne de temps de travail augmente dans chacun des versants : + 0,1 point dans la FPE et la FPT et + 0,2 point dans la FPH.

Pour établir le volume annuel de travail, il faut tenir compte des entrées et sorties en cours d'année. Ce volume de travail s'exprime en équivalents temps plein annualisés (EQTP, voir définitions) et se calcule en pondérant les individus actifs dans l'année par leur durée de présence et leur quotité moyenne de temps de travail pendant l'année. En 2013, ce volume de travail s'établit à 5,110 millions d'EQTP.

**Figure V 1-2 : Effectifs physiques, en équivalents temps plein (ETP) et en équivalents temps plein annualisés (EQTP) dans la fonction publique en France en 2013**

	Effectifs physiques au 31/12/2013		ETP au 31/12/2013	EQTP annualisés en 2013
	Ensemble	dont à temps partiel (en %)		
Fonction publique de l'État	2 385 488	15,3	2 269 733	2 290 195
Fonction publique territoriale	1 878 745	26,3	1 702 228	1 748 726
Fonction publique hospitalière	1 152 707	22,5	1 069 173	1 070 997
<b>3 versants de la FP</b>	<b>5 416 940</b>	<b>20,6</b>	<b>5 041 134</b>	<b>5 109 918</b>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Les effectifs de la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés augmentent de 0,7 % soit 35 400 agents supplémentaires au 31 décembre 2013 par rapport au 31 décembre 2012. Cette hausse confirme et accentue la progression de +0,4 % des effectifs (+ 22 700 agents) constatée l'an dernier<sup>3</sup>. L'emploi public qui avait légèrement diminué entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2011 (-5 500 emplois sur l'ensemble de la période) a ainsi crû depuis cette date de 58 200 emplois (+ 1,1 %).

En outre, l'évolution du nombre de bénéficiaires de contrats aidés est particulièrement dynamique : + 36 % pour s'établir à 183 500 fin 2013 contre 135 300 fin 2012 (après +1,0 % entre fin 2011 et fin 2012). Cette augmentation s'explique directement par la création fin 2012 des contrats d'avenir destinés aux jeunes de moins de 26 ans, particulièrement éloignés du marché du travail. En conséquence l'augmentation des effectifs de la fonction publique au sens large est de 1,5 % si l'on prend en compte les bénéficiaires de contrats aidés.

L'augmentation du nombre d'agents concerne chacun des trois versants de la fonction publique. Dans la fonction publique de l'État, cette augmentation est limitée à +0,1 % (+3 400 agents) hors bénéficiaires de contrats aidés. Cette très légère hausse fait suite à 7 années successives de baisse des effectifs dans ce versant. Dans les deux autres versants l'augmentation des effectifs est plus soutenue. Dans la FPT, l'augmentation est de 0,9 %, en dessous de la moyenne des 5 dernières années (+1,2 % en moyenne par an entre fin 2008 et fin 2013). Dans la FPH, l'augmentation des effectifs retrouve un niveau voisin de la moyenne des 5 dernières années (1,4 % et 1,2 % entre fin 2008 et fin 2013) après la décélération constatée l'an dernier (+0,7 % entre fin 2012 et fin 2011).

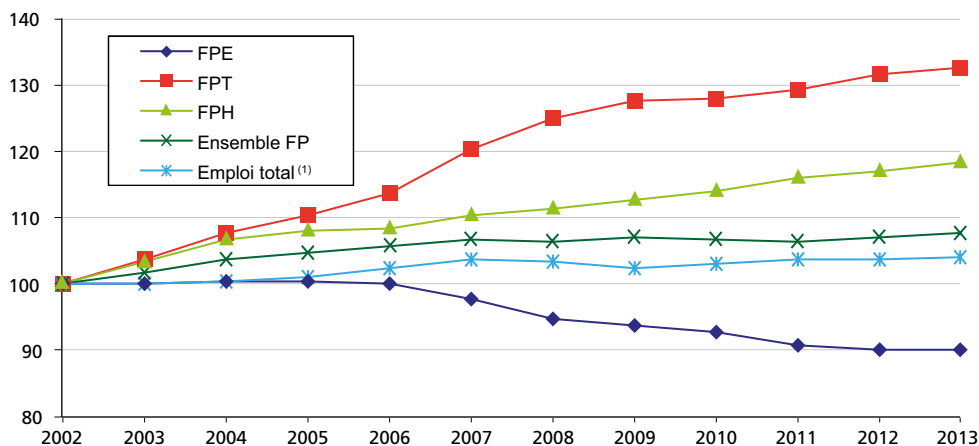
Sur une plus longue période, de fin 2002 à fin 2013, l'emploi public, hors bénéficiaires de contrats aidés, a progressé de 7,6 % soit en moyenne +0,7 % par an (Figure V 1-3). Dans le même temps, l'emploi total, public et privé (y compris bénéficiaires de contrats aidés) augmentait de 4,0 %, soit 0,4 % en moyenne par an. Au total, en onze ans la part de l'emploi public dans l'emploi total a progressé de 0,7 point passant de 19,3 % à 20,0 %. L'évolution de l'emploi public n'a pas été uniforme pendant ces 11 années. On peut en effet distinguer trois périodes. De fin 2002 à fin 2007, l'emploi public a augmenté d'en moyenne 1,5 % par an, soit une croissance plus soutenue que celle de l'emploi total qui n'augmentait que de 1,0 % en moyenne par an pendant la même période. De fin 2007 à fin 2011, l'emploi dans la fonction publique a suivi la tendance générale de l'emploi en se stabilisant. Enfin depuis fin 2011, on assiste à une reprise de l'emploi public (+0,5 % en moyenne par an), supérieure à celle de l'emploi total (+0,2 % en moyenne par an).

<sup>3</sup> Les résultats 2012 ont été corrigés par rapport à l'édition précédente du rapport annuel en raison des corrections effectuées sur les effectifs des militaires. En effet, les dysfonctionnements du logiciel de paie Louvois ont conduit l'an dernier à surévaluer la baisse de l'effectif des militaires entre 2011 à 2012. Cette baisse, alors évaluée à -4,4 % soit 14 000 agents en moins, est corrigée dans cette édition à -1,6 % soit 5 000 militaires en moins entre 2011 et 2012.

## 1 L'emploi public

**Figure V 1-3 : Évolution des effectifs en fin d'année dans les trois versants de la fonction publique depuis 2002 en France**

[base 100 au 31 décembre 2002]



Sources : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquête SAE. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Champ emploi total : salariés et non-salariés des secteurs public et privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Depuis onze ans, la croissance de l'emploi public repose sur celle de la fonction publique territoriale, alimentée en partie par des transferts de personnels de la FPE dans le cadre de la deuxième vague de décentralisation. Pendant la période 2002-2013, la FPT est le versant qui enregistre la plus forte progression de ses effectifs (+ 32,6 %, soit + 2,6 % en moyenne par an), suivie de la FPH (+ 18,5 %, soit + 1,6 % en moyenne par an). En revanche, les effectifs de la FPE diminuent sur la même période : - 9,8 %, soit - 0,9 % en moyenne par an (Figure V 1-4). La hausse de l'emploi territorial a été maximale en 2007 (+ 5,7 %) avant de fortement ralentir (+3,9 % en 2008, +2,1 % en 2009 et +0,3 % en 2010) puis de se poursuivre à un rythme annuel moyen de +1,2 % sur les trois dernières années.

Cependant, la croissance relative des effectifs de la FPT et des autres versants doit être analysée dans ce contexte particulier de l'acte II de la décentralisation qui explique une part de cette hausse.

Selon la Direction Générale des Collectivités (DGCL), environ 135 000 personnes physiques ont été transférées entre 2006 et 2010 de l'État (ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement) vers la fonction publique territoriale. Les transferts d'agents TOS du ministère de l'Éducation nationale et d'agents techniques du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable, des Transports et du Logement, amorcés en 2006, s'étaient amplifiés en 2007, 2008 et ralentissent depuis 2009. Dans le même temps, le nombre d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement et celui d'adjoints techniques territoriaux avaient nettement progressé dans la FPT.

Hors transferts liés à la décentralisation, les évolutions demeurent dans le même sens mais sont moins marquées dans la FPE et la FPT. Les effectifs de la FPE hors transferts ont baissé en moyenne de 0,6 % par an de 2002 à 2013 alors que ceux de la FPT ont progressé en moyenne de 1,9 % par an sur la même période.

**Figure V 1-4 : Évolution des effectifs en fin d'année dans la fonction publique entre 2002 et 2013 en France**

	Évolution en moyenne annuelle sur la période (en %)			Évolution 2011-2012		Évolution 2012-2013	
	Entre 2002 et 2013	Entre 2002 et 2008	Entre 2008 et 2013	En %	En effectifs	En %	En effectifs
Fonction publique de l'État	-0,9	-0,9	-1,0	-0,7	-16 584	+0,1	+03 400
<i>dont hors transferts</i>	-0,6	-0,4	-0,9	-0,7	-16 584	+0,1	+03 400
Fonction publique territoriale	+2,6	+3,8	+1,2	+1,7	+31 758	+0,9	+16 326
<i>dont hors transferts</i>	+1,9	+2,6	+1,1	+1,7	+31 758	+0,9	+16 326
Fonction publique hospitalière	+1,6	+1,8	+1,2	+0,7	+07 551	+1,4	+15 718
<b>Ensemble de la fonction publique</b>	<b>+0,7</b>	<b>+1,1</b>	<b>+0,2</b>	<b>+0,4</b>	<b>+22 725</b>	<b>+0,7</b>	<b>+35 444</b>

Sources : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquête SAE, Drees. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.  
Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

### Encadré 2 : les Contrats Aidés dans la fonction publique

Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés a fortement augmenté en 2013 (+ 48 000 personnes soit + 36 %), suite, notamment, à la création fin 2012 des emplois d'avenir. Ces emplois sont des contrats d'aide à l'insertion destinés aux jeunes particulièrement éloignés du marché du travail.

En 2013, les emplois d'avenir professeur (EAP), réservés aux étudiants boursiers se destinant au professorat, ont également été mis en place et constituent la seule voie de recrutement d'emploi d'avenir pour les établissements d'enseignement. Mais d'autres emplois aidés existent, comme les contrats uniques d'insertion (CUI), non spécifiquement réservés aux jeunes.

L'augmentation des bénéficiaires de contrats aidés concerne l'ensemble de la fonction publique. Dans la FPE, elle atteint + 32,5 % et touche particulièrement les établissements scolaires du second degré. En dehors des 3 000 EAP, ces contrats aidés correspondent à des emplois d'assistance éducative (aide aux élèves handicapés, appui administratif, vie scolaire). La hausse du nombre de contrats aidés est plus marquée dans la FPT (+ 44,0 %) que dans la FPH (+ 22,8 %).

Cette forte croissance s'est accompagnée d'une évolution du profil des bénéficiaires et des emplois occupés. De 2012 à 2013, l'âge médian des bénéficiaires a ainsi diminué de 9 ans dans la FPT, pour atteindre 29 ans, et de 6 ans dans la FPH où il s'élève à 30 ans. Dans la FPE, l'âge médian reste de 35 ans, mais avec une spécificité marquée pour les personnes occupant un EAP : leur âge est en moyenne de 21 ans contre 36 ans pour les autres bénéficiaires.

Dans une étude publiée en octobre 2014, la Dares a montré que les bénéficiaires des contrats d'avenir signés entre novembre 2012 et décembre 2013 correspondent bien à la population ciblée. Par exemple, 41 % des jeunes bénéficiant de ces contrats n'ont pas de diplôme et 83 % ne sont pas bacheliers. Les contrats signés sont longs et sont dans plus de 90 % des cas à temps complet, caractéristiques favorables à une meilleure insertion à terme dans le marché du travail.

Comme prévu, tous les contrats signés prévoient au moins une action de formation. Cette formation est même qualifiante pour 38 % des contrats signés dans le secteur non marchand. Néanmoins, au bout d'un an, seuls 43 % des jeunes ayant signé un contrat avaient réalisé une formation.

Selon le suivi des emplois aidés assuré par la Dares, fin 2014, 54 800 jeunes bénéficient d'un emploi d'avenir (y compris professeurs) dans la fonction publique (contre 38 600 fin 2013 et 6 000 fin 2012). Ce dispositif est particulièrement développé dans les collectivités territoriales (31 100) et dans une moindre mesure dans les établissements publics de santé (10 700).

## 1 L'emploi public

### Nombre de bénéficiaires de contrats d'avenir (y compris professeurs) dans la fonction publique

	Collectivités territoriales (hors associations)	Épa et EPIC nationaux ou locaux <sup>(1)</sup>	Établissements publics d'enseignement <sup>(2)</sup>	Établissements publics de santé <sup>(3)</sup>	Ensemble des établissements publics	Ensemble de la fonction publique
2012	0,4	0,1	0,0	0,1	0,2	0,6
2013	21,7	3,8	6,0	7,1	16,9	38,6
<i>dont emplois d'avenir professeur</i>			6,0		6,0	6,0
2014	31,1	5,8	7,2	10,7	23,7	54,8
<i>dont emplois d'avenir professeur</i>			7,1		7,1	7,1

Source : Dares. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Cette rubrique peut contenir des bénéficiaires recrutés par des entreprises publiques constituées en EPIC (RATP, SNCF, La Poste, ...) ou par France Télécom.

(2) Concernant les emplois jeunes des établissements d'enseignement jusqu'en 2006, il s'agit des éducateurs gérés par le ministère de l'Éducation nationale, auxquels s'ajoutent quelques emplois jeunes gérés par l'ex CNASEA (1590 en 2003, 914 en 2004, et 430 en 2005) travaillant dans les établissements d'enseignement relevant d'autres ministères (Agriculture notamment) ou dans les universités ; y compris enseignement privé sous contrat.

(3) Y compris les hôpitaux privés à but non lucratif.

### Légère hausse de l'emploi dans la fonction publique d'État

Au 31 décembre 2013, la fonction publique de l'État rémunère, hors bénéficiaires de contrats aidés, 2 385 millions d'agents dont 81 % employés dans les ministères et 19 % dans des établissements publics nationaux à caractère administratif (Figure V 1-5). La FPE emploie également 91 000 bénéficiaires de contrats aidés fin 2013 essentiellement dans les Établissements publics locaux d'enseignement (97 %) <sup>4</sup>.

Au sein de la FPE, les effectifs des ministères diminuent de 5 200 personnes entre fin 2012 et fin 2013, une diminution plus que compensée par l'augmentation du nombre d'agent de la FPE dans les établissements publics administratifs (+ 8 600). Au total, les effectifs de la FPE augmentent de 3 400 agents.

Depuis 2002, les effectifs de la FPE ont diminué en moyenne de 0,9 % par an (-0,5 % hors transferts vers la FPT liés à la décentralisation). Sur la même période, les effectifs des établissements publics administratifs ont augmenté en moyenne de 7,5 % par an, alors que ceux des ministères stricto sensu ont baissé en moyenne de 2,1 % par an. En 2002, 7,8 % des agents de la FPE étaient rémunérés directement par les Épa. Cette part a progressé en moyenne de 1,0 point par an en lien avec des transferts d'emplois depuis les ministères vers leurs Épa.

<sup>4</sup> Les Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) comprennent les établissements d'enseignement du second degré de l'Éducation nationale ainsi que les lycées agricoles.

Figure V 1-5 : Évolution des effectifs physiques de la fonction publique de l'État en France entre 2002 et 2013

	Au 31 décembre 2013		Évolution par rapport à 2012		Évolution moyenne annuelle entre 2002 et 2013	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
<b>Ensemble FPE</b>	<b>2 385 488</b>	<b>100,0</b>	<b>+0,1</b>		<b>-0,9</b>	
<b>Ensemble des ministères, dont :</b>	<b>1 926 041</b>	<b>80,7</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>-2,1</b>	<b>-1,0</b>
<i>Ministères de l'enseignement</i>	999 691	41,9	+1,2	+0,4	-2,7	-0,8
<i>Intérieur et outre-mer</i>	283 634	11,9	+1,1	+0,1	+3,2	+0,4
<i>Défense</i>	272 764	11,4	-3,0	-0,4	-3,5	-0,4
<i>Ministères économique et financier</i>	152 486	6,4	-2,3	-0,2	-2,2	-0,1
<i>Écologie, développement durable et énergie</i>	62 218	2,6	-11,1	-0,3	-5,4	-0,2
<i>Ministères sociaux</i>	21 378	0,9	+0,6	+0,0	-4,7	-0,0
<b>Ensemble des Épa, dont :</b>	<b>459 447</b>	<b>19,3</b>	<b>+1,9</b>	<b>+0,3</b>	<b>+7,5</b>	<b>+1,0</b>
<i>Épa sous tutelle des ministères de l'enseignement</i>	310 947	13,0	+0,7	+0,1	+11,8	+0,9
<i>Épa sous tutelle des ministères sociaux</i>	78 266	3,3	+2,5	+0,1	+4,7	+0,1

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note de lecture : au 31 décembre 2013, on compte 62 218 agents au ministère de l'Écologie, soit 2,6 % des effectifs de la FPE à cette date. Cet effectif est en baisse de 11,1 % par rapport au 31 décembre 2012 (-5,4 % de baisse moyenne par an depuis 2002) et la part des agents de la FPE en poste au ministère de l'Écologie a baissé de 0,3 point de pourcentage en un an (-0,2 point de pourcentage en moyenne annuelle depuis 2002).

### *La forte augmentation des effectifs au ministère de l'Éducation nationale ne suffit pas à compenser la baisse des effectifs dans d'autres ministères.*

Parmi l'ensemble des personnes rémunérées au 31 décembre 2013 par les ministères, tous statuts confondus, 51,9 % travaillent dans les ministères de l'enseignement (51,4 % à l'Éducation nationale et 0,5 % à l'Enseignement supérieur et Recherche). Le ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer emploie 14,7 % des agents, celui de la Défense et anciens combattants 14,2 % et les ministères économique et financier 7,9 %. Les évolutions d'effectifs dans chacun de ces ministères sont très variables.

L'évolution la plus importante concerne le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. Ses effectifs diminuent de 11,1 % soit 7 800 agents. Cette forte baisse s'explique à près de 70 % par des transferts de postes : le transfert des agents de la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière et des inspecteurs du permis de conduire qui passent sous la tutelle du ministère de l'Intérieur (1 500 agents concernés), et surtout le transfert des 3 900 agents des services de la navigation de l'État vers l'Épa « Voies Navigables de France ». Hors ces transferts, la diminution des effectifs du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie est de 3,7 %. Le ministère avait déjà connu une diminution très importante de ses effectifs entre 2007 et 2008 (-21,5 %) liée à la décentralisation et aux transferts de personnels vers la FPT, conformément à la loi du 13 août 2004. Ainsi depuis 2002, le ministère a perdu près de la moitié de ses agents, ses effectifs diminuant en moyenne de 5,4 % par an. On estime qu'environ 60 % de ces pertes d'emplois sont liées à des transferts vers la FPT, les Épa ou d'autres ministères.

Le ministère de la Défense perd 3,0 % de ses effectifs en 2013 soit 8 600 agents dont 6 700 militaires. Cette baisse est deux fois et demie supérieure à celle constatée l'année précédente (- 1,2 %). Elle touche de façon équivalente le personnel civil (-2,8 %) et le personnel militaire (-3,1 %). En deux ans, les effectifs du ministère de la défense ont donc diminué de 11 800 personnes dont 8 000 militaires.

## 1 L'emploi public

Les ministères économiques et financiers poursuivent également la baisse de leur effectif avec 3 500 agents en moins fin 2013 par rapport à fin 2012 soit une diminution de 2,3 % proche de la baisse moyenne annuelle constatée depuis 2002 (-2,2 %).

Quelques ministères voient leurs effectifs s'accroître et c'est en particulier le cas des ministères de l'enseignement dont le nombre d'agents augmente de 1,2 % soit 11 600 agents de plus qu'en 2012 après plusieurs années de baisse. Cette augmentation résulte de la combinaison de deux mouvements. Le premier d'entre eux est l'augmentation de 1,6 % des effectifs de l'Éducation nationale, soit 15 200 agents supplémentaires, suite à la réforme de la formation des enseignants modifiant le calendrier des épreuves du concours du premier et du second degré (hors agrégation) et conduisant à créer 15 800 postes de contractuels pour les candidats admissibles à ce concours en juin 2013, dans l'attente de leurs épreuves d'admission de juin 2014. Le second effet est la baisse de 28,5 % des effectifs du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche soit 3 700 agents en moins.

Cette baisse correspond à autant de transferts vers les Épa du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et en particulier le transfert de 1 800 postes vers les universités d'Antilles-Guyane et de Réunion, liés à la mise en œuvre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Hors transferts, l'augmentation des effectifs des ministères de l'enseignement serait de 1,5 %.

Globalement selon les lois de finances initiales, 132 510 ETPT<sup>5</sup> ont été transférés entre 2009 et 2013. Hors effet de ces transferts, les effectifs des ministères de l'enseignement auraient reculé de 1,8 % en moyenne par an sur la période 2002 à 2013 et ceux des Épa auraient augmenté de 7,4 %.

Les effectifs du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer s'accroissent de 1,1 % (3 000 postes) sous les effets des transferts du ministère de l'Écologie (+1 500), de l'intégration des agents mis à la disposition de divers organismes (EDF, Banque de France, SNCF...) dans le plafond d'emploi du programme « gendarmerie nationale » (+3 100 postes) et d'un recul des effectifs hors transferts de 1 600 postes.

Enfin, les effectifs des Services du premier ministre augmentent de manière importante (+ 5 %) mais la hausse reste limitée en volume (500 agents supplémentaires).

### ***En 2013, les effectifs des Épa progressent moins vite avec l'achèvement des transferts liés à la LRU***

En 2013, parmi les 2,385 millions d'agents de la fonction publique de l'État, 459 400 (soit 19,3 % des effectifs) sont rémunérés sur le budget propre des établissements publics à caractère administratif (subventions de l'État et ressources propres dans le cadre de conventions). Il conviendrait d'y ajouter les effectifs rémunérés directement par le ministère de rattachement actuellement comptabilisés sur le champ des ministères. En effet, un quart des agents rémunérés directement sur le budget de l'État est en fonction dans un établissement public. C'est notamment le cas des personnels des lycées, collèges, écoles d'ingénieurs et d'architecture, ou encore de quelques agents des universités, qui sont comptabilisés comme agents des ministères.

Compte tenu de leurs missions, certains ministères ont, plus que les autres, recours à des établissements publics ou opérateurs pour les exercer. Ainsi, la quasi-totalité des agents relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (96 %) sont rémunérés par un établissement public administratif en 2013. Cette part n'était que de 56 % fin 2009 avant les transferts liés à la loi LRU dont la mise en œuvre s'est terminée en 2013.

<sup>5</sup> L'équivalent temps plein annualisé (EQTP) utilisé par la DGAFP est une notion équivalente à la notion budgétaire d'ETPT mais sans distinction de périmètre budgétaire.



Sur 78 300 agents relevant des ministères sociaux, 79 % sont rémunérés par un établissement public administratif (dont 51 700 au sein de Pôle emploi, tous statuts confondus de droit public et de droit privé). Cette part a fortement augmenté en 2009 avec l'intégration dans Pôle emploi des 15 000 agents des Assedic qui relevaient jusque-là du secteur privé. Ces établissements qualifiés de « dérogatoires », en raison du caractère particulier de leurs missions, dérogent au principe selon lequel les emplois civils permanents de l'État sont occupés par des fonctionnaires<sup>6</sup>.

Au ministère de la Culture et de la Communication, un peu plus de la moitié des effectifs relève également des Épa. Dans les ministères régaliens ainsi qu'au ministère de l'Éducation nationale, la part des agents dans les Épa est plus faible : moins de 5 % à la Défense, à l'Intérieur et à la Justice, 6 % à l'Éducation nationale et 7 % au ministère de l'Économie et des Finances.

Hors transferts liés à la loi LRU et à la création des ARS et hors intégration des salariés sous statut privé anciennement à l'Unédic, les effectifs des Épa auraient augmenté de 4,1 % en moyenne par an entre 2002 et 2013.

## Le secteur communal continue de contribuer fortement au dynamisme des effectifs de la fonction publique territoriale

Au 31 décembre 2013, la FPT emploie 1,879 million d'agents sur emploi principal, hors bénéficiaires de contrats aidés. En outre, 72 600 bénéficiaires de contrats aidés y sont employés fin 2013 (50 400 fin 2012).

Le secteur communal, qui comprend essentiellement les communes et les établissements intercommunaux, représente 76,4 % des agents territoriaux (Figure V 1-6). Les départements et établissements départementaux regroupent 19,3 % des agents territoriaux et les régions 4,3 %.

Dans les collectivités locales stricto sensu (régions, départements, communes), les effectifs hors bénéficiaires de contrats aidés ont augmenté en moyenne sur la période 2002-2013 de 2,1 % par an (Figure V 1-6). Durant ces onze années, la part des effectifs des communes dans l'ensemble de la FPT a baissé de 11 points, au profit des parts des départements et régions qui ont chacune augmenté de 3 points, en relation avec les transferts de personnels de la FPE vers la FPT (régions et départements). La part des établissements publics locaux (établissements communaux, intercommunaux, départementaux et autres Épa locaux) progresse de 4 points sur la période. Les communes restent néanmoins les premiers employeurs avec 55 % du total des agents en 2013. Malgré une multiplication de leurs effectifs par 7 entre 2002 et 2013, les régions ne représentent que 4 % de l'emploi territorial fin 2013.

Les effectifs des établissements publics locaux ont augmenté de 4,3 % en moyenne annuelle entre 2002 et 2013. Sur la dernière année, leur progression est de 2,8 %, tandis que l'ensemble de la FPT progresse de 0,9 %. La plus forte progression concerne les établissements intercommunaux dont les effectifs ont été multipliés par 2 en onze ans et progressent de 3,4 % au cours de la dernière année<sup>7</sup> du fait du dynamisme des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (+ 4,8 % en 2013). Les effectifs des autres Épa locaux ont fortement diminué entre 2002 et 2011 essentiellement sous l'effet de la disparition des Offices publics d'habitation à loyer modéré (OPHLM), remplacés progressivement par les Offices publics de l'habitat (OPH) classés hors du périmètre de la fonction publique car à statut industriel et commercial. Depuis, l'augmentation des effectifs des établissements publics locaux culturels en 2012, et la création d'une nouvelle régie de collectivité locale à caractère administratif en 2013, ont contribué à augmenter les effectifs des autres Épa locaux de 2400 postes en deux ans.

6 On décompte environ 60 Épa dérogatoires dont Pôle emploi, les agences de l'eau, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

7 Les évolutions récentes concernant les effectifs des communes et ceux des établissements publics communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution, compte tenu de probables modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupements éventuels) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

## 1 L'emploi public

Figure V 1-6 : Évolution des effectifs de la fonction publique territoriale entre 2002 et 2013 en France

	Au 31 décembre 2013		Évolution par rapport à 2012		Évolution moyenne annuelle entre 2002 et 2013	
	Effectifs	Structure	en %	en point de %	en %	en point de %
Communes *	1 028 263	54,7	0,3	-0,3	0,9	-1,0
Départements	295 336	15,7	0,3	-0,1	4,7	0,3
Régions	81 188	4,3	-0,6	-0,1	18,8	0,3
<b>Ensemble des collectivités territoriales</b>	<b>1 404 787</b>	<b>74,8</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>2,1</b>	<b>-0,4</b>
Établissements communaux *	132 339	7,0	1,3	0,0	2,7	0,0
Établissements intercommunaux *	266 841	14,2	3,4	0,3	7,2	0,5
Établissement départementaux	66 521	3,5	1,4	0,0	2,2	0,0
Autres Épa locaux *	8 257	0,4	23,2	0,1	-8,4	-0,1
<b>Ensemble des Épa locaux</b>	<b>473 958</b>	<b>25,2</b>	<b>2,8</b>	<b>0,5</b>	<b>4,3</b>	<b>0,4</b>
<b>Total FPT</b>	<b>1 878 745</b>	<b>100,0</b>	<b>0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>2,6</b>	
<i>dont secteur communal<sup>(1)</sup></i>	<i>1 435 700</i>	<i>76,4</i>	<i>1,1</i>	<i>0,1</i>	<i>1,9</i>	<i>-0,6</i>

Sources : Colter, DADS, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Le secteur communal comprend les communes, les établissements communaux et intercommunaux et d'autres Épa locaux tels que les OPHLM, les caisses de crédit municipal, les régies, etc.

(\*) Les évolutions concernant les effectifs des communes, des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu des possibles modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

## La FPH retrouve en 2013 une croissance de ses effectifs proche de leur évolution tendancielle

Les personnels des hôpitaux publics, des établissements d'hébergement pour personnes âgées et des établissements sociaux et médico-sociaux représentent, hors bénéficiaires de contrats aidés, 1 152 700 personnes fin 2013 : 90 % travaillent dans les hôpitaux<sup>8</sup>, 7 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées et 3 % dans les établissements sociaux et médico-sociaux (Figure V 1-7). En outre, 19 900 bénéficiaires de contrats aidés sont employés dans la FPH fin 2012 (16 200 fin 2012).

En 2013, les effectifs de la FPH progressent à un rythme accéléré par rapport à 2012 (+1,4 % contre +0,7 %) mais proche de celui observé au cours des onze dernières années (+1,6 % en moyenne annuelle depuis 2002). Cette évolution s'explique par une croissance plus importante que l'an dernier (+1,2 % contre + 0,3 % en 2012) du personnel non médical des hôpitaux (qui pèse pour 89 % des effectifs hospitaliers) proche de celle observée en moyenne entre 2002 et 2013 (+1,4 %). Par ailleurs, toujours dans les hôpitaux, le nombre de médecins (11 % des effectifs) augmente de 3,2 % comme en 2012. En onze ans, la part des médecins dans l'ensemble des effectifs des hôpitaux a progressé de 0,4 point. La croissance des effectifs des établissements d'hébergement pour personnes âgées accélère légèrement par rapport à 2012 (+1,4 % après +1,2 %) mais reste en net ralentissement par rapport à celle observée en moyenne au cours des onze dernières années qui était presque trois fois plus forte.

8 Certains employeurs hospitaliers effectuent des déclarations annuelles de données sociales groupées pour l'ensemble de leurs établissements. Dans ce cas, l'ensemble de leurs agents sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux publics alors qu'ils peuvent relever d'autres activités (notamment EHPAD). Par conséquent, les statistiques d'emploi publiées dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique pour les hôpitaux publics correspondent à un périmètre plus large que la Statistique annuelle sur les établissements de santé (SAE) publiée par la DREES qui se restreint aux seuls personnels de l'activité sanitaire – hors internes et bénéficiaires de contrats aidés.

Dans les autres établissements médico-sociaux, les effectifs progressent de 0,5 %, soit 1,1 point de moins que le rythme annuel moyen sur la période 2002 à 2013, après une année 2012 particulièrement dynamique (+2,1 %).

**Figure V 1-7 : Évolution des effectifs de la fonction publique hospitalière entre 2002 et 2013 en France**

	Au 31 décembre 2013		Évolution par rapport à 2012 (en %)		Évolution en moyenne annuelle entre 2002 et 2013	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
Total hôpitaux (*)	1 040 934	90,3	+1,4	+0,0	+1,4	-1,4
Médecins	113 509	9,9	+3,2	+0,2	+1,9	+0,4
Personnel non médical	927 425	80,5	+1,2	-0,1	+1,4	-1,7
Établissement d'hébergement pour personnes âgées	78 307	6,8	+1,4	+0,0	+3,7	+1,4
Autres établissements médico-sociaux	33 466	2,9	+0,5	-0,0	+1,6	+0,0
<b>Total fonction publique hospitalière</b>	<b>1 152 707</b>	<b>100,0</b>	<b>+1,4</b>		<b>+1,6</b>	

Sources : Enquête SAE, Drees; DADS, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(\*) Certains employeurs hospitaliers effectuent des déclarations annuelles de données sociales groupées pour l'ensemble de leurs établissements alors que ces derniers relèvent d'autres activités (notamment EHPAD) conduisant à des écarts avec l'enquête SAE.

## Hausse du nombre de contractuels dans la FPE et la FPH en 2013

Fin 2013, La fonction publique est composée de 70,5 % de fonctionnaires (civils, y compris magistrats), 5,7 % de militaires, 17,2 % de contractuels et 6,6 % d'agents d'autres catégories et statuts. Sur un an la baisse des effectifs de fonctionnaires<sup>9</sup> dans la FPE (- 0,6 %) est compensée par les hausses dans la FPT (+ 1,6 %) et la FPH (+ 0,7 %). Ainsi, en 2013, tous versants confondus, le nombre de fonctionnaires augmente de 0,5 %, soit au même rythme qu'entre 2002 et 2013. Dans le même temps, le nombre de contractuels augmente de 1,9 % sur un an légèrement moins vite que la tendance observée en moyenne depuis 2002. Leur part dans l'ensemble des effectifs de la fonction publique croît de 0,2 point en 2013 et atteint 17,2 %.

Dans la FPE, le nombre de contractuels augmente significativement (+ 5,3 %) du fait notamment du recrutement de 15 800 postes de « contractuels admissibles » à l'éducation nationale, entraînant la légère croissance de l'emploi dans l'ensemble du versant. Ces agents ont été recrutés lors de la session exceptionnelle du concours 2013 et avaient vocation à être titularisés à l'issue des épreuves d'admission qui se déroulaient en juin 2014 (voir Vue 2.1 sur les recrutements). Ainsi, la FPE est le versant dont la part des contractuels est la plus faible (15,5 %) mais augmente le plus (+0,8 point).

Dans la FPH, la part des contractuels augmente de 0,3 point à 17,2 % en raison d'une hausse de leur nombre plus importante que celle de l'emploi total dans ce versant (3,1 % contre 1,4 %). La FPH est le versant dans lequel la part des contractuels a le plus augmenté au cours des onze dernières années avec une croissance près de 2,5 fois plus rapide que celle de l'ensemble des effectifs (3,9 % en moyenne par an pour les contractuels contre 1,6 % pour l'ensemble des agents).

9 Dénommés antérieurement « titulaires », de même que les « non-titulaires » sont désormais appelés « contractuels ».

## 1 L'emploi public

Une part importante de ces contractuels occupe des emplois d'agents de service hospitalier (23 % d'entre eux) ou d'aides-soignants (17,5 %) et, dans une moindre mesure, d'infirmiers en soin généraux (12 %) ou d'ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments (10 %). Parallèlement, la part des agents soumis à d'autres statuts dont les médecins représentent la presque totalité, s'accroît pratiquement au même rythme que les contractuels.

Avec 19,3 %, la FPT reste le versant de la fonction publique où la part des contractuels est la plus élevée en 2013, malgré une baisse de leur effectif de -1,8 %. Depuis 2002, la part des contractuels y est quasi stable, la croissance moyenne annuelle de leur effectif y étant légèrement moins élevée que la croissance du nombre total d'agents territoriaux (+2,4 % en moyenne par an entre 2002 et 2013 contre +2,6 % pour l'ensemble des agents du versant).

Enfin, les effectifs de militaires baissent fin 2013 de 1,1 %, soit 3 400 agents en moins par rapport à fin 2012 après avoir reculé de 1,6 % en 2012<sup>10</sup>.

**Figure V 1-8 : Évolution des effectifs par statut dans la fonction publique entre 2002 et 2013 en France**

	Au 31 décembre 2013		Évolution par rapport à 2012		Évolution annuelle moyenne entre 2002 et 2013	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
<b>FPE</b>						
Fonctionnaires	1 529 415	64,1	-0,6	-0,5	-1,4	-0,3
Contractuels	370 416	15,5	5,3	0,8	1,0	0,3
Militaires <sup>(1)</sup>	309 800	13,0	-1,1	-0,2	-0,3	0,1
Autres catégories et statuts <sup>(2)</sup>	175 857	7,4	-1,4	-0,1	-1,4	0,0
<b>Total</b>	<b>2 385 488</b>	<b>100,0</b>	<b>0,1</b>		<b>-0,9</b>	
<b>FPT</b>						
Fonctionnaires <sup>(3)</sup>	1 453 109	77,3	1,6	0,6	2,8	0,1
Contractuels	362 826	19,3	-1,8	-0,5	2,4	0,0
Autres catégories et statuts <sup>(2)</sup>	62 810	3,3	0,0	0,0	0,2	-0,1
<b>Total</b>	<b>1 878 745</b>	<b>100,0</b>	<b>0,9</b>		<b>2,6</b>	
<b>FPH</b>						
Fonctionnaires	836 041	72,5	0,8	-0,4	1,1	-0,3
Contractuels	198 708	17,2	3,1	0,3	3,9	0,3
Autres catégories et statuts <sup>(2)</sup>	117 958	10,2	2,9	0,2	1,3	0,0
<b>Total</b>	<b>1 152 707</b>	<b>100,0</b>	<b>1,4</b>		<b>1,6</b>	
<b>Ensemble de la fonction publique</b>						
Fonctionnaires <sup>(3)</sup>	3 818 565	70,5	0,5	-0,1	0,5	-0,1
Contractuels	931 950	17,2	1,9	0,2	2,1	0,2
Militaires <sup>(1)</sup>	309 800	5,7	-1,1	-0,1	-0,3	-0,1
Autres catégories et statuts <sup>(2)</sup>	356 625	6,6	0,3	0,0	-0,3	-0,1
<b>Total</b>	<b>5 416 940</b>	<b>100,0</b>	<b>0,7</b>		<b>0,7</b>	

Sources : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquête SAE, Drees. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques. Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Les militaires volontaires sont comptabilisés dans les effectifs de l'État depuis 2004.

(2) La catégorie « autres catégories et statuts » recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(3) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT, les militaires (2 000 sapeurs-pompiers de Marseille) sont regroupés avec les fonctionnaires.

<sup>10</sup> Le nombre et l'évolution des effectifs de militaires pour l'année 2012 est révisée par rapport à la publication du rapport annuel sur l'état de la fonction publique édition 2014 du fait d'une correction des données de SIASP opérée suite à la détection d'une anomalie liée aux dysfonctionnements de système Louvois et de la prise en compte des données en provenant du système de l'Insee.

## Des structures hiérarchiques par versant qui évoluent peu en 2013

Les catégories (ou niveaux) hiérarchiques de la fonction publique correspondent pour la catégorie A à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement ; pour la catégorie B, à des fonctions d'application et de rédaction ; et pour la catégorie C, à des fonctions d'exécution.

La répartition des agents par catégorie hiérarchique diffère fortement selon le versant. Ainsi, si les agents de catégorie C ne représentent qu'un cinquième des effectifs de la fonction publique de l'État, cette catégorie réunit près de la moitié des agents de la fonction publique hospitalière et plus des trois quarts de ceux de la FPT. Dans ce versant, certaines filières de métiers sont composées à plus de 90 % par des agents de catégorie C. C'est notamment le cas de la filière « technique » qui réunit plus de 46 % des agents de la FPT en 2013 ou de la filière « sécurité ». De même, dans les filières « incendie et secours », et « animation », la part des agents de catégorie C est supérieure à 80 %.

Inversement, si un tiers des agents appartient à la catégorie A, la part de cette catégorie est beaucoup plus forte dans la FPE que dans les deux autres versants : fin 2013, 55 % des agents appartiennent à cette catégorie dans la FPE (62 % hors militaires) contre 10 % dans la FPT et 31 % dans la FPH, en y incluant les médecins. Le poids de la filière « enseignement » participe pour une part importante à la prépondérance de la catégorie A dans la fonction publique de l'État. En effet, dans la FPE, fin 2013, 98 % des enseignants sont de catégorie A contre 29 % des agents civils hors enseignants.

**Figure V 1-9 : Répartition par catégorie hiérarchique (\*) des effectifs des trois versants de la fonction publique en 2013 en France**

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	2002	2013	2002	2013	2002	2013
<b>Fonction publique de l'État (ministères et Épa)</b>	<b>44,3</b>	<b>55,1</b>	<b>24,5</b>	<b>25,1</b>	<b>31,2</b>	<b>19,8</b>
Agents civils	48,9	61,5	19,6	20,7	31,5	17,8
<i>dont enseignants<sup>(1)</sup></i>	<i>87,7</i>	<i>98,2</i>	<i>12,3</i>	<i>1,8</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>hors enseignants</i>	<i>20,8</i>	<i>28,7</i>	<i>24,9</i>	<i>37,6</i>	<i>54,3</i>	<i>33,7</i>
Militaires	12,7	13,0	58,2	54,2	29,1	32,8
<b>Fonction publique territoriale</b>	<b>7,8</b>	<b>9,5</b>	<b>13,6</b>	<b>14,2</b>	<b>78,7</b>	<b>76,2</b>
<b>Fonction publique hospitalière</b>	<b>13,7</b>	<b>31,0</b>	<b>36,9</b>	<b>20,1</b>	<b>49,4</b>	<b>48,9</b>
<b>Total</b>	<b>27,4</b>	<b>34,1</b>	<b>23,6</b>	<b>20,3</b>	<b>49,0</b>	<b>45,6</b>
<i>dont civils hors enseignants</i>	<i>13,7</i>	<i>20,6</i>	<i>23,4</i>	<i>22,0</i>	<i>62,8</i>	<i>57,3</i>

Sources : FGE, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Enseignants : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, chercheurs, professeurs des collèges et maîtres auxiliaires, instituteurs et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

(\*) La catégorie hiérarchique n'est pas toujours déterminée dans les sources statistiques utilisées. Chaque année, elle n'est pas déterminable pour une proportion de 1 % à 3 % des agents. Un redressement est donc effectué.

En 2013, dans la FPE, la part des agents de catégorie A augmente de 0,5 point. Cette variation est principalement imputable à la création de plus de 15 000 postes de contractuels admissibles au ministère de l'éducation nationale, contribuant à l'augmentation de la part des agents de catégorie A au sein des ministères pour 0,9 point.

## 1 L'emploi public

Cette évolution est finalement assez faible au regard des mouvements observés depuis onze ans dans la FPE. Depuis 2002, la répartition des agents par catégorie hiérarchique au sein de la FPE a en effet fortement évolué, la part des agents de catégorie A augmentant de 11 points au dépend des agents de catégorie C dont la part a diminué d'autant. Plusieurs évolutions législatives ont contribué à cette modification de structure : le remplacement progressif du corps des instituteurs, classé en catégorie B jusqu'en 1990, par le corps des professeurs des écoles, classé en catégorie A ; le transferts de personnels et notamment des agents TOS de catégorie C vers la FPT dans le cadre de l'acte II de la décentralisation et enfin la requalification des corps d'encadrement et d'application de la Police nationale de catégorie C en catégorie B entre 2005 et 2006.

Dans la FPT, depuis 2002, la répartition des agents par catégorie hiérarchique est assez stable. Cependant, la part des agents de catégorie C, toujours largement majoritaires, baisse lentement, perdant 2,5 points en onze ans. Pour la seule année 2013, la baisse est de 0,9 point<sup>11</sup> pouvant laisser croire à une accélération de ce mouvement.

Enfin, il y a eu dans la fonction publique hospitalière comme dans la fonction publique de l'État une profonde modification des parts respectives des catégories hiérarchiques depuis 2002. La part des agents relevant de la catégorie A y a progressé de 17 points au dépend de la part des agents de catégorie B, la part des agents de catégorie C restant stable. Ce changement est la conséquence directe des requalifications progressives de certains corps de catégorie B en catégorie A. Ce fut d'abord le cas pour les corps des infirmiers spécialisés<sup>12</sup> au début des années 2000, suivi par les infirmiers diplômés d'État en 2010.

En 2013, l'évolution de la part de la catégorie A parmi les infirmiers provient du remplacement des départs à la retraite des agents ayant opté pour rester en catégorie active dans le corps des « infirmiers » par les nouvelles générations directement recrutées dans le corps des « infirmiers en soins généraux et spécialisés » de catégorie A. La proportion d'infirmiers relevant de la catégorie A a ainsi augmenté de 1,7 point après + 4,1 points en 2012, atteignant 68 % fin 2013. Le nombre d'agents de catégorie A a également progressé dans la FPH sous l'effet de la hausse des effectifs de médecins hospitaliers. Globalement dans ce versant, la part des agents de catégorie A augmente de 0,8 point tandis que celles des agents de catégories B et C diminuent respectivement de 0,3 et 0,5 point.

<sup>11</sup> Cette baisse est en partie imputable à une amélioration de la qualité des données de Siasp suite à des travaux de redressements des catégories hiérarchiques indéterminées dont le nombre en 2013 a baissé de près de 75 % dans la FPT par rapport à 2012.

En effet, 68 % des agents ayant une catégorie hiérarchique indéterminée fin 2012 sont toujours présents fin 2013 avec une catégorie hiérarchique connue : 13 % d'entre eux sont classés en catégorie A, 35 % en catégorie B et 52 % en catégorie C. En faisant l'hypothèse que ces agents relevaient du même niveau hiérarchique en 2012 qu'en 2013 alors la baisse de la part de la catégorie C, hors travaux de redressements des catégories hiérarchiques serait de -0,4 point.

<sup>12</sup> Infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire et puéricultrices.

## Comme en 2012, la Corse, la Guyane et La Réunion voient leurs effectifs augmenter nettement plus que la moyenne quant à l'inverse, la Martinique enregistre le plus important recul

Hors bénéficiaires de contrats aidés, la fonction publique emploie un peu moins de 72 agents civils de la fonction publique (hors militaires<sup>13</sup>) pour mille habitants au 31 décembre 2013 sur le territoire national.

Le taux d'administration varie selon les régions (Figure V 1-10). En Ile de France il est plus élevé, tiré par le taux d'administration de Paris (137 agents civils pour mille habitants) où l'administration centrale de la FPE concentre ses effectifs. Il est également plus élevé dans les DOM (entre 77 agents pour mille habitants à La Réunion et jusqu'à 94 agents pour mille habitants en Martinique). L'isolement des territoires ultra-marins conduit à une moindre capacité à répartir sur des territoires plus vastes les moyens de services publics.

En Province, on compte 69 agents civils publics pour mille habitants en 2013.

**Figure V 1-10 : Taux d'administration (en ETP) dans l'ensemble de la fonction publique au 31 décembre 2013 en France**

[en %.]

	Fonction publique d'État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Ensemble de la fonction publique
<b>Province</b>	<b>27,5</b>	<b>25,1</b>	<b>16,8</b>	<b>69,4</b>
<b>Île-de-France</b>	<b>39,2</b>	<b>27,9</b>	<b>14,1</b>	<b>81,2</b>
<i>dont Paris</i>	<i>80,7</i>	<i>31,7</i>	<i>24,8</i>	<i>137,2</i>
<i>dont autres départements d'Île-de-France</i>	<i>29,7</i>	<i>27,0</i>	<i>11,7</i>	<i>68,4</i>
<b>France métropolitaine</b>	<b>29,7</b>	<b>25,6</b>	<b>16,3</b>	<b>71,6</b>
<b>DOM</b>	<b>34,4</b>	<b>34,6</b>	<b>13,9</b>	<b>82,9</b>
Guadeloupe	36,2	34,6	15,6	86,5
Martinique	34,4	38,2	21,0	93,6
Guyane	39,0	29,2	11,6	79,8
La Réunion	32,1	34,6	10,6	77,2
<b>France entière</b>	<b>29,8</b>	<b>25,9</b>	<b>16,2</b>	<b>71,9</b>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, civils, situés en métropole + DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Taux d'administration : nombre d'agents civils de la fonction publique (converti en équivalents temps plein) pour 1 000 habitants.

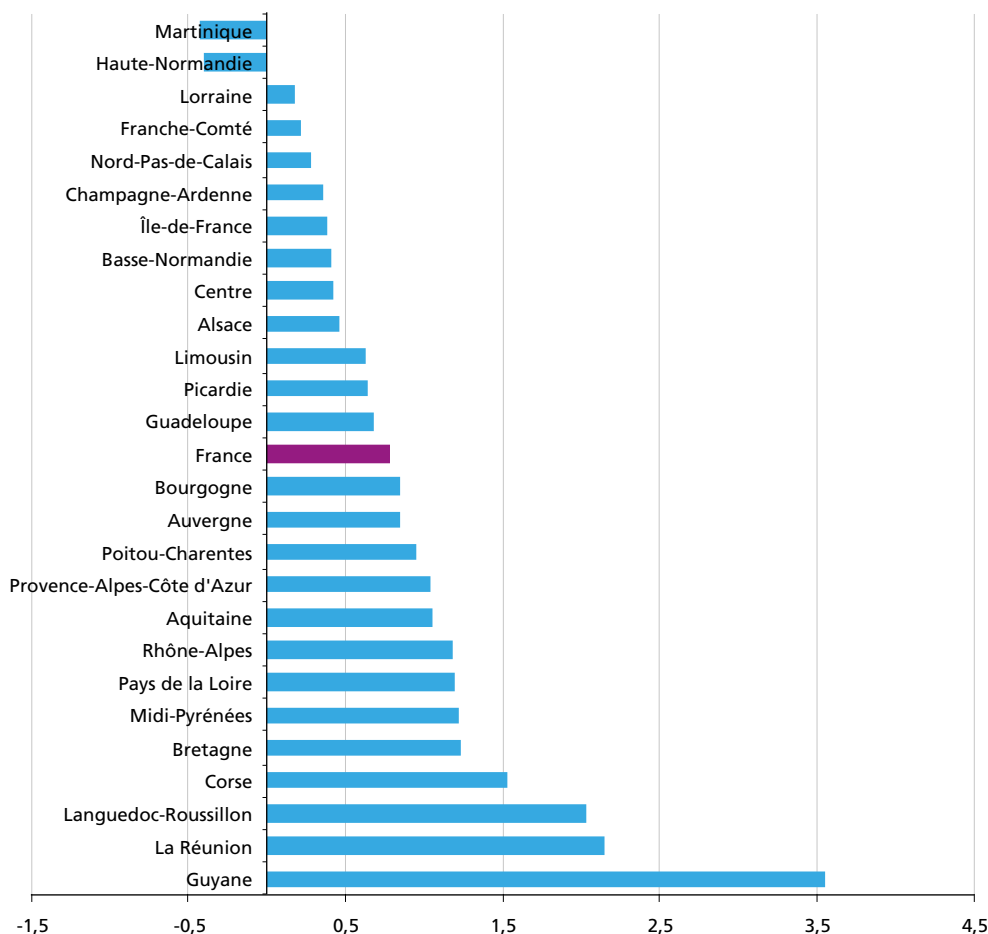
La Guyane et La Réunion font partie avec le Languedoc-Roussillon des trois régions dans lesquelles l'emploi d'agents civils a augmenté plus de deux fois plus vite qu'au niveau national (Figure V 1-11). Pour la Guyane et La Réunion, la hausse globale du nombre d'agents civils s'explique essentiellement par celle des agents hospitaliers avec une croissance des effectifs qui s'élève respectivement à 8,3 % et 3,8 %. Ces deux régions enregistraient déjà les plus fortes augmentations avec la Corse en 2012. Cependant, leurs taux d'administration restent relativement faibles par rapport à ceux de la Martinique et de la Guadeloupe. Dans le Languedoc-Roussillon, la hausse du nombre d'agents civils de l'État et des agents territoriaux (+ 2,3 % dans chacun des versants) explique la progression de l'ensemble des agents civils.

<sup>13</sup> Si l'on inclut les militaires, on compte 76,2 agents de la fonction publique pour mille habitants fin 2013 soit 0,2 agent de moins par rapport à 2012.

## 1 L'emploi public

A l'opposé, deux régions enregistrent une baisse de leurs effectifs civils : la Martinique (-0,4 % après un recul de 1,4 % en 2012), sous les effets conjugués de la diminution des agents hospitaliers (-2,2 %) et des agents civils de l'État (-1,3 %) et la Haute-Normandie (-0,4 % dont -1,0 % dans la FPT et -0,7 % dans la FPE). La Martinique conserve toutefois le taux d'administration régional le plus élevé.

Figure V 1-11 : Évolution du nombre d'agents civils (hors militaires) par région dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2013 en France (Métropole + DOM hors Mayotte)



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, civils, situés en métropole + DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.



### Encadré 3 : impact de la réforme territoriale sur les taux d'administration dans les régions en France métropolitaine

La loi du 16 janvier 2015, relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, conduit à réduire le nombre de régions métropolitaines, passant de 22 à 13. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, sept ensembles territoriaux résulteront de la fusion des régions actuelles : Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ; Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ; Auvergne et Rhône-Alpes ; Basse-Normandie et Haute-Normandie ; Bourgogne et Franche-Comté ; Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ; et Nord - Pas-de-Calais et Picardie. La Bretagne, le Centre-Val de Loire, la Corse, l'Île-de-France, les Pays de la Loire et la Provence - Alpes - Côte d'Azur resteront inchangées.

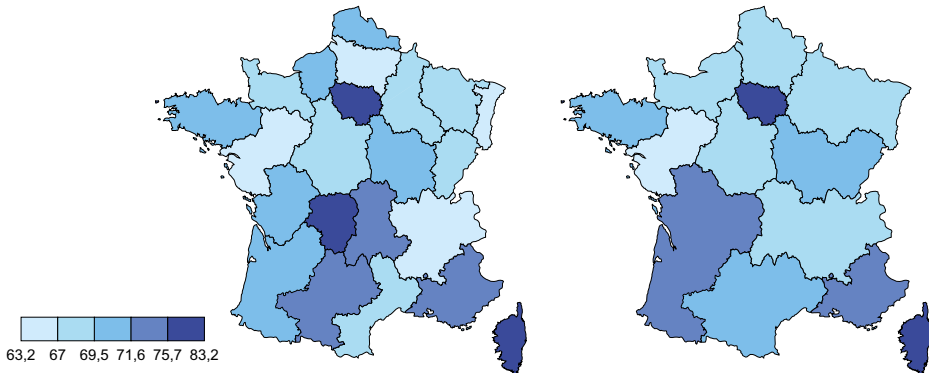
La création des nouvelles régions conduira mécaniquement à réduire les écarts des taux d'administration entre les régions.

Avec le nouveau découpage, l'Île-de-France (81 agents civils publics pour 1 000 habitants), la Corse (78,7 ‰) et la Provence-Alpes-Côte d'Azur (73,9 ‰), régions dont la réforme territoriale ne modifie pas les contours, sont les trois régions les mieux dotées en agents publics par habitant. Elles sont suivies par « Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes » (72,7 ‰), les trois régions constituant ce nouvel ensemble ayant actuellement des taux d'administration variables. En effet, le Limousin est en 2013 la première région métropolitaine pour son nombre d'agents publics par habitant (83,1 ‰, soit +11,5 points par rapport à la moyenne nationale) tandis que Poitou-Charentes et Aquitaine se classent en neuvième et dixième positions avec des taux inférieurs à la moyenne nationale (respectivement 71,4 ‰ et 71,2 ‰).

Les Pays de la Loire (63,3 ‰), l'« Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine » (67,0 ‰) et le Centre-Val de Loire (67,1 ‰) sont à l'inverse les régions moins pourvues en agents publics.

En fusionnant avec la région Rhône-Alpes (66,0 ‰), l'Auvergne (75,7 ‰) fait également partie d'une des nouvelles régions qui comptent le moins d'agents publics par habitant (67,6 ‰).

### Taux d'administration de la fonction publique, agents civils, par région (actuel et futur découpage) au 31 décembre 2013



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, civils, situés en métropole + DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Taux d'administration : nombre d'agents civils de la fonction publique (converti en équivalents temps plein) pour 1 000 habitants.

## 1 L'emploi public

### En métropole, un agent civil de la fonction publique d'État sur quatre travaille au sein d'un service déconcentré.

Les services d'affectation des agents civils de la fonction publique d'État peuvent être ventilés en 8 catégories selon leur nature (administration centrale, service déconcentré...). Les agents rémunérés par le ministère de la Défense et tous ceux qui travaillent dans des services du ministère sont regroupés au sein d'une même catégorie « Ministère de la Défense ». Outre ces agents, un peu moins de 24 % des agents civils de la fonction publique d'État travaillent fin 2013 au sein de services chargés de fonctions centrales c'est-à-dire de portée nationale (Figure V 1-12). Il s'agit des agents des administrations centrales et des services à compétences nationales des ministères civils et des établissements publics administratifs (Épa).

On distingue également des services chargés de la mise en œuvre territoriale des politiques nationales dans lesquels travaillent 51 % des agents civils de la FPE. Ils se répartissent pour moitié dans les services déconcentrés et pour l'autre moitié dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

Enfin, des agents civils rémunérés par un ministère ou un Épa de la FPE travaillent dans des services qui dépendent d'autres versants de la fonction publique (300 000 personnes en 2013) ou hors de la fonction publique (environ 150 000 personnes dont plus de 95 % sont des enseignants ou maîtres du privé).

**Figure V 1-12 : Répartition des agents civils de la FPE en métropole par type de service au 31 décembre 2013**

	Effectifs	Répartition (en %)
<b>Administrations centrales des ministères civils</b>	<b>64 384</b>	<b>3,2</b>
<b>Services à compétence nationale des ministères civils</b>	<b>12 050</b>	<b>0,6</b>
<b>Ministère de la Défense</b>	<b>74 261</b>	<b>3,7</b>
<b>Épa</b>	<b>397 304</b>	<b>19,8</b>
<b>Services déconcentrés</b>	<b>496 610</b>	<b>24,7</b>
ATE	93 160	4,6
Rectorats et services déconcentrés de l'éducation nationale	63 494	3,2
Autres services déconcentrés	339 956	16,9
<b>EPL</b>	<b>515 094</b>	<b>25,7</b>
<b>Autres versants de la fonction publique</b>	<b>300 504</b>	<b>15,0</b>
<b>Hors fonction publique</b>	<b>147 705</b>	<b>7,4</b>
<b>Total</b>	<b>2 007 912</b>	<b>100,0</b>

Source : SIASP, Insee, Traitement DGAFP, département des études et statistiques.

Champ : emplois principaux finaux, tous statuts, situés en France métropolitaine. Hors bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Au sein même des services déconcentrés, on distingue les agents travaillant dans l'administration territoriale de l'État (ATE) sous l'autorité des préfets, dont la mission consiste à décliner localement la politique de l'État, les rectorats et les services déconcentrés sous l'autorité des recteurs, et les autres services déconcentrés dont la mission nationale nécessite une présence locale. Ce sont ces agents qui seront les plus concernés par la réforme territoriale engagée. L'ATE totalise 93 000 agents fin 2013 en postes dans les préfectures de régions, de département et les sous-préfectures, dans les directions départementales interministérielles et dans les directions régionales suivantes : DRAAF, DREAL, DRJSCS, DIRECCTE et DRAC. Environ 63 000 agents des services déconcentrés travaillent au sein des rectorats et autres services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale (services départementaux de l'éducation nationale notamment). Les autres agents,

souvent moins concernés par la réforme territoriale, travaillent dans d'autres types de services déconcentrés : directions des finances publiques, services déconcentrés du ministère de la Justice (tribunaux, centres pénitenciers...) ou de l'Intérieur (commissariat...) par exemple. Ils réunissent 16,9 % des agents civils de la fonction publique de l'État.

## La place des femmes se renforce en nombre et dans l'échelle hiérarchique

Les agents en emploi dans la fonction publique présentent certaines spécificités socio-démographiques par rapport aux salariés du privé. En particulier, les femmes y sont largement majoritaires : au 31 décembre 2013, on compte 62 % de femmes dans la fonction publique (soit une hausse de 2 points depuis 2008), contre 44 % parmi les salariés du secteur privé (+0,5 point depuis 2008).

Dans l'ensemble de la fonction publique, les effectifs des femmes augmentent en 2013 (+0,3 %) tandis que ceux des hommes baissent (-0,3 %). La part de femmes progresse ainsi de +0,3 point en un an au même rythme que depuis 2008. Dans la FPE, versant le moins féminisé, le nombre de femmes augmente de 1,0 % tandis que celui des hommes baisse de 0,9 %. Dans les deux autres versants, les effectifs des femmes augmentent plus vite que ceux des hommes : +1,2 % contre +0,4 % dans la fonction publique territoriale et +1,4 % contre +1,2 % dans la fonction publique hospitalière.

Malgré une part de femmes stable, la FPH reste le versant le plus féminisé avec 77 % de femmes (voir FT 2.4), proportion qui atteint 87 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Les filières « administrative » (part des femmes en hausse de +0,2 point par rapport à fin 2012) et « soignante (hors personnels médicaux) » (stable depuis fin 2012) sont les filières les plus féminisées avec près de 9 femmes pour 10 agents. À l'inverse, la filière « technique ouvrière » ne compte que 35 % de femmes (soit une part en hausse de 0,2 point).

Dans la FPT, la part des femmes s'élève à 61 % (soit +0,2 point par rapport à 2012) et varie selon le type de collectivité. Ainsi, les femmes représentent près de neuf agents sur dix dans les établissements communaux et plus des deux tiers d'entre eux dans les départements. Par contre, elles ne constituent qu'un quart des effectifs des établissements départementaux et la moitié dans les structures intercommunales. Les femmes restent très présentes dans les filières « sociale » et « médico-sociale » (95 %) ainsi que dans la filière « administrative » (82 %) malgré une part en baisse de 0,7 point et de 0,3 point par rapport à l'année précédente. Elles représentent également plus de neuf assistants maternels et familiaux sur dix (-0,5 point par rapport à 2012). Elles sont en revanche peu nombreuses dans les filières « sécurité » et « sportive » dans lesquelles elles ne représentent que 21 % et 28 % des effectifs (soit +0,5 point dans chacune de ces filières).

La proportion de femmes augmente, en apparence fortement dans la filière « médico-technique » (+ 4,1 points) pour atteindre 77 % fin 2013. Cette augmentation s'explique par la création du cadre d'emploi des techniciens paramédicaux territoriaux<sup>14</sup> issu de la fusion du cadre d'emploi des assistants médico-techniques, féminisé à 75 % en 2012 avec celui des rééducateurs, féminisé à plus de 90 % et jusqu'ici classé dans la filière « médico-sociale ». La proportion de femmes dans ce nouveau cadre d'emploi atteint 80 %.

Enfin, dans la FPE, la part des femmes a sensiblement progressé au cours de ces cinq dernières années (+ 3 points depuis 2008), encore plus rapidement en 2013 que les années précédentes (+0,5 point après +0,3 point en 2012) pour atteindre 54 % fin 2013. Leur part a augmenté de 0,6 point dans les ministères (54 %) tandis qu'elle a baissé de 0,2 point dans les Épa (56 %). Ces variations sont liées aux transferts des effectifs, du ministère de l'Écologie vers l'Épa « Voies navigables de France ». En effet, 82 % des 3 800 agents transférés sont des hommes. Ainsi, la part de femme augmente de +1,4 point au sein du ministère tandis qu'elle baisse de 3,9 points dans les Épa sous sa tutelle. Hors transferts, la proportion de femmes aurait progressé respectivement de 0,3 et de 0,5 point.

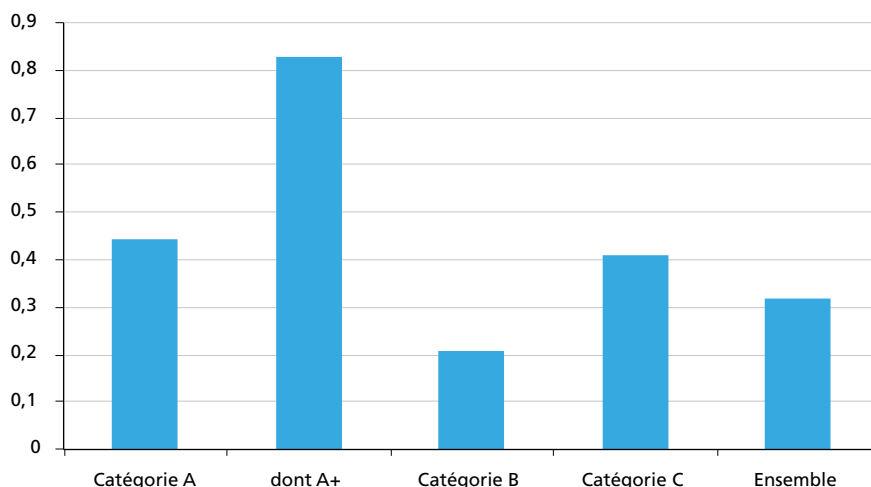
14 Voir le décret n° 2013-262 du 27 mars 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux.

## 1 L'emploi public

Les ministères de l'Éducation nationale (71 % de femmes, soit une hausse de 0,3 point en 2013) et du Travail (70 %, en hausse de 0,4 point) restent les ministères les plus féminisés en 2013. À l'opposé, les ministères de la Défense (21 %, en hausse de 0,2 point) et de l'Intérieur (28 %, + 0,5 point) restent les moins féminisés.

Parmi les salariés employés par un Épa, les femmes sont surtout nombreuses dans les établissements sous tutelle des ministères du Travail (74 %), de l'Éducation nationale et de l'Intérieur et Outre-mer (67 % chacun).

**Figure V 1-13 : Évolution de la part des femmes par catégorie hiérarchique dans la fonction publique entre fin 2012 et fin 2013 en France**



Source : Siasp, Insee. Traitements DGAFP, départements des études et des statistiques

Champ : emploi principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

En 2013, les femmes représentent 63 % des effectifs des catégories A et C et 56 % de ceux de la catégorie B. Si globalement les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans la catégorie hiérarchique la plus élevée, la situation est moins favorable dans la FPH. Les femmes y représentent en effet 73 % des effectifs de la catégorie A soit 4 points de moins que dans l'ensemble du versant. L'écart est nul dans la FPT et de + 7 points dans la FPE.

La place des femmes dans l'échelle hiérarchique s'est améliorée en 2013 dans la FPT (réduction de l'écart de 0,5 point) et dans une moindre mesure dans la FPH (réduction de l'écart de 0,1 point) ; elle est restée stable dans la FPE malgré les recrutements importants d'enseignants, notamment les « contractuels admissibles » à 73 % féminins. Dans la FPH, la part des femmes progresse en particulier chez les médecins et les internes en médecine (+0,5 point) constitués pour moitié de femmes. Dans ces emplois, les effectifs féminins ont progressé plus vite que les effectifs masculins en 2013 (+4,2 % contre +2,0 %).

Comme en 2012 la féminisation des catégories hiérarchiques supérieures concerne tous les versants de la fonction publique. Dans la FPT, la part des femmes au sein de la catégorie A+ augmente au même rythme qu'en 2012 de 0,3 point et +3,3 points parmi les emplois de direction. Dans la FPE, l'augmentation est de +0,7 point (après +0,4 point en 2012) et +3,4 points dans les emplois à la décision du gouvernement<sup>15</sup>. Enfin, l'augmentation la plus forte a lieu dans la FPH.

<sup>15</sup> Emplois définis par le décret n°85-779 du 24 juillet 1985.

Elle est de +1,2 point (après + 0,9 point en 2012) et +1,7 point parmi les directeurs d'hôpitaux tandis que globalement la part des femmes est stable dans le versant hospitalier.

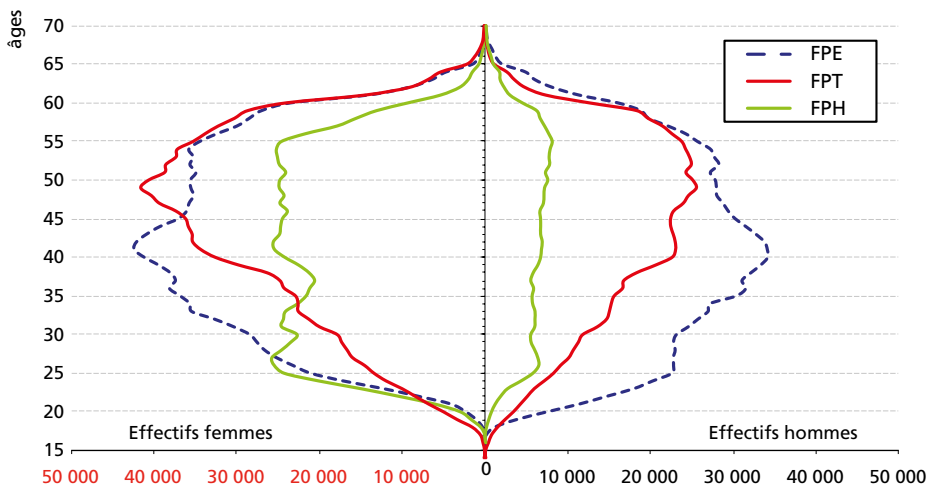
## La part des 50 ans et plus continue d'augmenter dans la fonction publique, surtout dans la FPT

Les agents de la fonction publique sont en moyenne plus âgés que ceux du secteur privé (42,8 ans contre 40,6 ans). L'âge médian est également plus élevé dans la fonction publique (43 ans contre 41 ans pour le privé). Le profil par âge diffère fortement entre public et privé, avec une proportion de salariés de moins de 30 ans supérieure dans le secteur privé, alors qu'inversement, la proportion des salariés de 50 ans et plus est supérieure dans la fonction publique (voir FT 2.5). Fin 2013, comme dans le secteur privé, l'âge moyen des agents de la fonction publique s'est accru de 2 mois par rapport à fin 2012.

Le secteur privé compte 1,2 agent de 50 ans ou plus, pour un agent de moins de 30 ans alors que ce ratio est deux fois plus élevé dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation résulte du rythme des recrutements et des départs à la retraite passés. À la différence du privé, le principe même de la carrière conduit dans la fonction publique, au maintien en emploi des « seniors ». De plus, le niveau de diplôme des agents du secteur public, en moyenne plus élevé que celui des salariés du privé, explique des entrées tardives dans la vie active, ce qui réduit d'autant le poids des jeunes.

En 2013, le nombre d'agents de 50 ans et plus de la fonction publique progresse quatre fois plus rapidement que l'ensemble des agents tous âges confondus (+ 2,9 % contre + 0,7 %) tandis que celui des moins de 30 ans baisse de 0,1 %. La part des 50 ans et plus a ainsi augmenté de 0,7 point dans l'ensemble de la fonction publique tandis que celle des moins de 30 ans a baissé de 0,1 point.

Figure V 1-14 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2013 en France



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emploi principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

La fonction publique territoriale, déjà le versant le plus âgé en 2012, est d'avantage concerné par le vieillissement de ses effectifs. L'âge moyen des agents territoriaux a ainsi progressé de 3 mois et s'élève à 44,3 ans fin 2013. La part des moins de 30 ans est particulièrement faible

## 1 L'emploi public

dans ce versant (11 %, en hausse de 0,2 point en 2013) alors que les 50 ans et plus représentent 36 % des agents (+1 point en 2013). Leur part a notamment progressé dans les collectivités territoriales (+1,3 point pour une part de 38 %) surtout dans les régions (+2,1 points pour 41 %) et les départements (+1,5 point pour 43 %) (voir FT 2.5).

Les agents âgés de 50 ans et plus sont plus nombreux dans la filière technique (40 %) et parmi les assistants maternels et familiaux (62 %) : leur part a augmenté respectivement de 1 point et 1,4 point par rapport à l'année précédente. Au contraire, la part des moins de 30 ans augmente dans les filières les plus jeunes : +1,8 point dans la filière « animation » dans laquelle un tiers des agents est âgé de moins de 30 ans en 2013 et +2,9 points dans la filière « médico-technique » (15 %). Leur part augmente également de 1 point parmi les contractuels où les jeunes sont très présents (30 %).

Dans la FPE, la part des 50 ans et plus s'élève à 29 % (en hausse de 0,3 point en 2013), soit près du double de la part des agents âgés de moins de 30 ans (15 %, soit une baisse de 0,1 point). Les agents y sont âgés de 42,2 ans en moyenne (+ 2 mois par rapport à fin 2012).

La proportion d'agents de 50 ans et plus est identique quel que soit le type d'employeur mais augmente plus rapidement dans les Épa (+0,8 point) que dans les ministères (+0,2 point). La hausse de la part des 50 ans et plus au sein des Épa concerne principalement ceux sous tutelle du ministère de l'Écologie (+3,9 points) notamment l'Épa « Météo France ». Au total, les Épa sous tutelle du ministère de l'Écologie comptabilisent la plus forte part d'agents âgés (42 %) ; ils sont suivis par les Épa sous tutelle des ministères économique et financier (41 %).

Les ministères les plus âgés sont les ministères sociaux, ceux de la Culture et communication et les ministères économique et financier dans lesquels plus de la moitié des agents a 50 ans ou plus, cette part augmentant encore en 2013 dans chacun de ces ministères. Enfin, les ouvriers d'État, dont 55 % des effectifs sont âgés de 50 ans ou plus, constituent la population la plus âgée et la plus vieillissante : la part des agents de plus de 50 ans y progresse de 2,1 points.

Les salariés les plus jeunes sont proportionnellement plus nombreux dans les Épa (20 % ont moins de 30 ans) que dans les ministères (14 %), bien que leur part ait reculé de 0,9 point par rapport à 2012. Les Épa sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale comptent le plus de jeunes (47 % ont moins de 30 ans), part en recul de 1,5 point. Les ministères les plus jeunes sont la Défense et l'Intérieur où la part des moins de 30 ans s'élève respectivement à 33 % et 18 %, en lien avec la présence des militaires dans ces deux ministères. Agés en moyenne de 34 ans, les militaires bénéficient de conditions leur permettant de partir en retraite plus tôt<sup>16</sup>. Malgré un âge moyen en hausse de 3 mois, les militaires constituent, avec les contractuels (38 ans en moyenne comme en 2012) les populations les plus jeunes de la FPE. Aussi, 38 % des militaires (-0,8 point) et un tiers des contractuels (+0,5 point) ont moins de 30 ans. Les contractuels constituent une population au turn-over élevé et leur proportion diminue progressivement avec l'âge.

Enfin, la FPH est le versant qui compte le plus de jeunes : les agents y sont âgés de 41,4 ans en moyenne (soit une hausse de 2 mois par rapport à 2012) et 19 % ont moins de 30 ans (proportion stable en 2013). Ces derniers sont particulièrement nombreux dans la filière « soignante » (21 % ont moins de 30 ans, soit une baisse de 0,1 point par rapport à fin 2012) et « medico-technique » (20 %, soit une hausse de 0,9 point). La part des jeunes augmente de 0,3 point parmi les contractuels (43 %) et de 1,3 point parmi les médecins et internes par rapport à l'année précédente.

La part des 50 ans et plus augmente quant à elle de 0,6 point et représente, comme dans la FPE, 29 % des effectifs du versant. C'est dans les filières « administrative » et « technique-ouvrière » que la proportion d'agents de plus de 50 ans est la plus forte (37 %). Cette proportion augmente respectivement de 0,9 point et de 0,8 point en 2013. Enfin, un tiers des médecins est âgé de plus de 50 ans, soit une baisse de 0,2 point par rapport à l'année précédente.

<sup>16</sup> Les militaires du rang contractuels ayant quant à eux des contrats à durée limitée.

## Hausse de la part des moins de 30 ans dans la catégorie A de la FPH et de la FPE

Dans la FPT et la FPE, la catégorie A se caractérise par l'âge moyen le plus élevé (respectivement 45,6 et 43,1 ans dans chaque versant) et la part de 50 ans et plus la plus importante (respectivement 40 % et 30 %). Contrairement aux agents territoriaux, l'âge moyen des salariés de l'État de cette catégorie hiérarchique n'a toutefois pas progressé par rapport à l'année précédente (+ 3 mois dans la FPT) et la part de 50 ans et plus a reculé de 0,1 point (+ 0,2 point dans la FPT). Dans ces deux versants, les agents de moins de 30 ans sont en revanche peu présents dans la catégorie A (7 % dans la FPT et 11 % dans la FPE). Leur part progresse de 0,4 point dans la FPE mais recule d'autant dans la FPT.

Dans la FPH, la catégorie A constitue, à l'inverse, la population la plus jeune (39,3 ans en moyenne et une part des moins de 30 ans de 23 %). En 2013, la part de moins de 30 ans y augmente de 0,3 point en lien notamment avec la hausse de 3,1 % des effectifs des internes en médecine. La part des 50 ans ou plus est quant à elle stable dans cette catégorie alors qu'elle augmente de 0,4 point dans la catégorie B et de 1,1 point dans la catégorie C. Dans ce versant, la catégorie B regroupe les agents les plus âgés : ils ont 43,2 ans en moyenne et plus d'un tiers a 50 ans ou plus. Cet écart peut partiellement s'expliquer par les passerelles plus importantes entre catégorie B et catégorie A dans les deux premiers versants que dans la FPH où les professions médicales sont réglementées. De plus, les infirmiers ayant opté pour le passage en catégorie A sont les plus jeunes, les plus âgés ayant plus intérêt à rester classés en catégorie B (active). Entre 2012 et 2013, en raison du non renouvellement des générations des infirmiers classés en catégorie B, leur âge moyen a augmenté plus vite que celui des infirmiers classés en catégorie A (respectivement +4 mois et +2 mois) creusant l'écart d'âge entre les deux corps. Fin 2013, l'âge moyen des premiers est de 44,4 ans contre 35,4 ans pour les infirmiers de catégorie A.

Figure V 1-15 : Répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie hiérarchique, par sexe et tranche d'âge

	Situation au 31 décembre 2013				Évolution entre les 31 décembre 2012 et 2013			
	Part des hommes (en %)	Part des femmes (en %)	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 50 ans et plus (en %)	Part des hommes (en point de %)	Part des femmes (en point de %)	Part des moins de 30 ans (en point de %)	Part des 50 ans et plus (en point de %)
Catégorie A	36,7	63,3	13,7	29,9	-0,4	0,4	0,4	0,0
dont A+	60,5	39,5	2,0	45,6	-0,8	0,8	0,0	0,5
Catégorie B	43,9	56,1	14,8	28,8	-0,2	0,2	-0,3	0,8
Catégorie C	37,3	62,7	14,8	33,8	-0,4	0,4	-0,2	1,2
Toutes catégories	38,5	61,5	14,6	31,4	-0,3	0,3	-0,1	0,7

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Les agents relevant de la catégorie A+ sont en moyenne âgés de 48,0 ans soit 5 ans et 3 mois de plus que l'âge moyen de l'ensemble des agents de la fonction publique. La part des moins de 30 ans dans ces emplois s'élève à 2,0 % dans l'ensemble des trois versants et reste quasi stable en 2013. Celle des 50 ans et plus y est élevée : 45,6 %, soit une hausse de +0,5 point par rapport à 2012. En moyenne âgés de 51,8 ans et composés de près de deux tiers d'agents âgés de 50 ans ou plus, les personnels de catégorie A+ de la FPT sont les plus âgés. Les agents de catégorie A+ de la FPE, âgés de 47,5 ans en moyenne et avec 42,8 % de 50 ans et plus, sont à l'inverse les plus jeunes. Si l'âge moyen des agents de catégorie A+ reste quasiment stable dans chacun des versants, la part des 50 ans et plus baisse quant à elle de 1,3 point dans la FPH (pour s'établir à 53,4 % en 2013) et de 0,5 point dans la FPT, tandis qu'elle augmente de 0,4 point dans la FPE ; la part des moins de 30 ans augmente de 0,4 point dans la FPT et baisse de -0,1 point dans chacun des deux autres versants.

## 1 L'emploi public

Enfin, quel que soit le versant, les emplois d'encadrement supérieur et de direction (ESD) constituent la population la plus âgée des agents de catégorie A+. Ils sont en moyenne âgés de 49,2 ans et 55,7 % d'entre eux ont 50 ans ou plus dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique.

### Encadré 4 : entrées et sorties de la fonction publique en 2013

D'une année à l'autre, la population en emploi se renouvelle par des nouvelles arrivées et des départs. Une description de ces mouvements a été effectuée dans l'Insee Première paru en avril 2015 « L'Emploi dans la fonction publique en 2013 ». Les sortants (respectivement les entrants) y sont définis comme les agents présents (respectivement absents) le 31 décembre 2012 mais absents (respectivement présents) le 31 décembre 2013. Ils représentent les entrants et les sortants au 31 décembre.

Selon cette définition, le nombre d'entrants en 2013 dans la fonction publique est de 490 000 et le nombre de personnes sortantes est de 403 000, la moitié de cet écart étant due à la forte hausse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés. La seule comparaison du nombre d'entrants et de sortants ne permet pas d'expliquer l'ensemble des évolutions de structures d'emploi de la fonction publique. Cette approche ne prend en effet pas en compte les évolutions des agents présents en 2012 et 2013 comme les mobilités, les titularisations ou les promotions. Ainsi, en 2013, le nombre de titulaires sortant de la fonction publique s'élève à 153 000 pour 81 500 entrants. L'écart entre le solde d'entrées – sorties (- 71 500) et l'évolution du nombre de fonctionnaires (+ 20 200) résulte notamment de la titularisation d'agents relevant d'un autre statut fin 2012 : 98 000 agents sont ainsi devenus fonctionnaires entre 2012 et 2013.

Ce décompte néglige également les entrants dont les contrats courts les font quitter la fonction publique avant la fin de l'année. Ces agents constituent les entrants-sortants de 2013 qu'il est nécessaire de prendre en compte pour calculer des taux d'entrées et de sorties qui permettent d'appréhender la rotation des effectifs. Le taux d'entrée est ainsi calculé comme la somme des entrants de 2013 et des entrants-sortants de 2013 rapportée à la moyenne des postes principaux finaux actifs aux 31 décembre 2012 et 2013. Le taux de sorties est la somme des sortants de 2013 et des entrants-sortants de 2013 rapportée au même effectif moyen.

### Entrants et sortants de la fonction publique en 2013, par versant, sexe, statut, catégorie hiérarchique et âge

	Nombre moyen des postes principaux finaux entre les 31 décembre 2012 et 2013	Entrants au 31/12	Sortants au 31/12	Entrants-sortants en 2013	Taux d'entrée	Taux de sortie
FPE	2 141 620	193 607	164 579	62 081	11,9 %	10,6 %
FPT	1 931 538	190 656	153 237	110 552	15,6 %	13,7 %
FPH	1 161 534	105 973	85 476	38 520	12,4 %	10,7 %
Femme	3 374 463	333 510	263 774	121 348	13,5 %	11,4 %
Homme	1 860 229	156 726	139 518	89 805	13,3 %	12,3 %
Fonctionnaires	3 807 798	78 132	152 787	3 676	2,1 %	4,1 %
Contractuels	912 508	263 797	164 249	190 938	49,8 %	38,9 %
Autres catégories et statuts	355 199	33 367	29 795	4 791	10,7 %	9,7 %
Emplois aidés	159 188	114 940	56 461	11 748	79,6 %	42,8 %
Catégorie A	1 766 480	116 061	100 689	16 328	7,5 %	6,6 %
Catégorie B	908 539	63 210	64 564	16 855	8,8 %	9,0 %
Catégorie C	2 499 502	297 619	222 078	147 978	17,8 %	14,8 %
Catégorie indéterminée	60 172	13 346	15 961	29 992	72,0 %	76,4 %
de 16 à 24 ans	248 498	141 791	58 033	101 688	98,0 %	64,3 %
de 25 à 29 ans	476 997	97 982	59 830	27 610	26,3 %	18,3 %
de 30 à 39 ans	1 251 963	111 960	74 956	30 797	11,4 %	8,4 %
de 40 à 49 ans	1 569 925	81 023	52 927	24 699	6,7 %	4,9 %
de 50 à 59 ans	1 443 188	49 134	80 246	17 679	4,6 %	6,8 %
60 ans et plus	244 122	8 346	77 300	8 680	7,0 %	35,2 %
<b>Ensemble</b>	<b>5 234 692</b>	<b>490 236</b>	<b>403 292</b>	<b>211 153</b>	<b>13,4 %</b>	<b>11,7 %</b>

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts y compris contrats aidés, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors militaires et NIR fictifs.



On comptabilise en 2013, un peu plus de 210 000 agents qui entrent et sortent dans l'année de la fonction publique. Plus de la moitié de ces agents travaillent au sein de la FPT et la proportion de femmes y est de 57 %, une proportion proche quoiqu'un peu inférieure à la proportion de femmes dans l'ensemble de la fonction publique. La quasi-totalité de ces postes (90 %) sont des postes de contractuels et un peu plus de 5 % sont occupés par des bénéficiaires de contrats aidés. Ces agents sont à 70 % employés sur des postes de catégorie C. Une proportion non négligeable de près de 8 % sont également employés sur des postes de catégorie A, pour la moitié d'entre eux, dans les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Enfin cette population est plus jeune que l'ensemble des agents présents en 2012 : près de la moitié est âgée de moins de 25 ans quand ce n'est le cas que de 7 % des agents en 2012.

Globalement en 2013, le taux d'entrée est égal à 13,4 % et le taux de sortie est égal à 11,7 %. On observe de grandes disparités des taux d'entrée et de sortie par statuts, ou âge, les populations les plus stables étant celles dont les taux d'entrée et de sortie sont les plus faibles. Les différences entre taux d'entrées et de sorties permettent également d'expliquer en partie les évolutions de structures de l'emploi public entre 2012 et 2013. Plus simplement, le caractère stable ou non de la population ou d'une sous-population peut s'appréhender par le taux de rotation qui est la moyenne arithmétique des taux d'entrée et de sortie. Dans la fonction publique, ce taux de rotation est de 12,6 %.

Ainsi, le taux d'entrée des contractuels est très élevé (49,8 %), de près de 11 points supérieur au taux de sortie de cette même catégorie (38,9 %). La rotation est encore plus importante parmi les bénéficiaires de contrats aidés dont le nombre a très fortement augmenté en 2013. Avec un taux d'entrée très élevé (79,8 %) qui traduit la création des contrats d'avenir et un taux de sortie également très élevé de 42,8 %, cette sous-population est celle qui a le taux de rotation le plus fort (61,3 %). À l'inverse, la population des fonctionnaires est beaucoup plus stable. Son taux de rotation n'est que de 3,1 %.

On retrouve également de fort taux d'entrée chez les plus jeunes des agents de la fonction publique et de fort taux de sortie chez les agents les plus âgés, marquant les départs à la retraite. On observe également des taux de sortie élevés chez les agents les plus jeunes et notamment chez les 16-24 ans qui occupent majoritairement des postes de contractuels en 2012 (68 %) et dont 11 % bénéficient de contrats aidés.

Les taux d'entrée et de sortie par catégories hiérarchique montrent enfin un renouvellement plus fort parmi les agents de catégorie C.

### Bibliographie :

- BARADJI, E. et DOROTHEE, O. (2014), « L'emploi dans les trois versants de la fonction publique en 2012 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres*, DGAFP, La Documentation française.
- BARADJI, E., DOROTHEE, O. et POULIQUEN, E. (2015), « L'encadrement supérieur et dirigeant dans les trois versants de la fonction publique », *Point Stat n°17*, février
- BESSON, L. (2013), « L'emploi territorial en 2011 : stabilisation des effectifs globaux et moindre recours aux contrats aidés », DGCL, *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n°96, juillet
- BESSON, L. (2012), « La croissance des effectifs dans la fonction publique territoriale ralentit depuis 2008 », DGCL, *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n°89, juillet
- SENIGOUT, E, DUVAL, J. (2015), « L'emploi dans la fonction publique en 2013 », *Insee première*, n°1544, avril 2015
- OECD (2015), « Government at a Glance 2015 », *OECD Publishing*, Paris
- DURAND J. et ROSTAM W, «Les emplois d'avenir - Des contrats longs en faveur des jeunes en difficulté », *Dares analyses*, n°81, Dares, octobre 2014